

# ORDINIS

Siège Social : 19, rue Delorme - Boîte Postale 405 - 03004 MOULINS CEDEX - Tél. 04.70.46.95.46 - Fax 04 70.46.95.40

Associés Commissaires aux Comptes :

- Brigitte BERGEMIN
- Gérard MERGUI
- Alexis MOUSSERIN
- Xavier SOLA

## LASER 03 ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

20 Avenue Meunier  
03000 MOULINS

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

---

# LASER 03 ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

20 Avenue Meunier  
03000 MOULINS

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

---

Aux Adhérents,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **LASER 03 ASSOCIATION INTERMEDIAIRE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018, date d'ouverture de l'exercice, jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons des appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus. Ces appréciations portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, et n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moulins, le 17 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes  
SAS ORDINIS

Brigitte BERGEMIN



## BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	2018			2017	PASSIF	2018	2017
	BRUT	AMORTISS. PROVISIONS	NET				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>							
- Immobilisations incorporelles	15 724,08	15 174,08	550,00			1 499 808,54	1 249 257,12
- Immobilisations corporelles	24 995,78	20 262,00	4 733,78	4 724,49		238 374,84	250 551,42
- Immobilisations financières							
<b>TOTAL</b>	<b>40 719,86</b>	<b>35 436,08</b>	<b>5 283,78</b>	<b>4 724,49</b>		<b>1 738 183,38</b>	<b>1 499 808,54</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>							
- Avances & acomptes s/commandes							
- Créances							
.Créances clients	666 261,04		654 143,82			38 043,30	45 859,51
.Créances diverses	128 487,83	12 117,22	128 487,83	525 176,18		447 109,23	585 789,29
Valeurs mobilières de placement				116 329,49		7 527,87	6 929,92
Disponibilités	1 491 576,10		1 491 576,10	1 535 828,27			
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>1 731,00</b>		<b>1 731,00</b>	<b>437,65</b>		<b>6 862,75</b>	<b>41,82</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 288 055,97</b>	<b>12 117,22</b>	<b>2 275 938,75</b>	<b>2 177 771,59</b>		<b>543 039,15</b>	<b>682 667,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 328 775,83</b>	<b>47 553,30</b>	<b>2 281 222,53</b>	<b>2 182 496,08</b>		<b>2 281 222,53</b>	<b>2 182 496,08</b>

Association Intermédiaire

COMPTE DE RESULTAT

<b>CHARGES</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
- Achat de matières consommables	458 151,86	455 311,37	- Production vendue	3 613 622,64	3 565 863,24
- Autres achats et charges externes	120 151,59	109 354,80	- Divers		57 588,35
- Impôts, taxes et vers. assimilés	2 572 157,77	2 518 346,85	- Subventions d'exploitation	169 088,48	159 385,47
- Salaires et traitements	488 027,26	475 102,09	- Autres produits	8 454,31	7 817,06
- Charges sociales	7 809,44	8 244,94	- Reprise sur provisions	4 040,48	16 118,08
- Dotation aux amortissements & aux provisions	1 021,25	15 143,63	- Transfert de charges	84 240,68	23 942,29
- Autres charges					
<b>TOTAL</b>	<b>3 647 319,17</b>	<b>3 581 503,68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 879 446,59</b>	<b>3 830 714,49</b>
<u>CHARGES FINANCIERES</u>			<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
- Dotations aux dépréciations des VMP				5 186,01	2 546,24
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>	<b>5 186,01</b>	<b>2 546,24</b>
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>			<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
- Sur opération de gestion	120,00	1 071,80	- Sur opération de gestion		
- Sur opération en capital			- Sur opération en capital		
- Sur exercices antérieurs	1 480,77	61,66	- Sur exercices antérieurs	3 766,18	382,83
<b>TOTAL</b>	<b>1 600,77</b>	<b>1 133,46</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 766,18</b>	<b>382,83</b>
<u>IMPOTS SUR LES BENEFICES</u>					
	1 104,00	455,00			
<b>TOTAL</b>	<b>1 104,00</b>	<b>455,00</b>			
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	<u>3 650 023,94</u>	<u>3 583 092,14</u>	<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	<u>3 888 398,78</u>	<u>3 833 643,56</u>
<u>SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT</u>	<u>238 374,84</u>	<u>250 551,42</u>	<u>SOLDE DEBITEUR - PERTE</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>3 888 398,78</u>	<u>3 833 643,56</u>	<u>TOTAL GENERAL</u>		

**SAS ORDINIS**
 Société de Commissaires aux Comptes  
 19 rue Delorme

BP 405 - 05004 MOULINS CEDEX

Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 40

**ANNEXES**

**EXERCICE 2018**

**ANNEXES COMPTES ANNUELS***Exercice du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018*

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur bilan ACTIF
- Notes sur bilan PASSIF

\*\*\*\*\*

<u>Exercice clos le :</u>		31-déc-18
<u>Durée :</u>		12 mois
<u>Total bilan avant répartition :</u>		2 281 222,53 €
<u>Résultat :</u>	excédent	238 374,84 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 mai 2019 par les membres du Conseil d'Administration.



**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ continuité de l'exploitation,
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

<b>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</b>
---------------------------------

**ACTIF IMMOBILISE**

Valeurs brutes	Au 1/1/18	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/18
2051 Logiciels	14 902,62	660,00		15 562,62
2052 Garantie	161,46			161,46
<b>TOTAL IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>15 064,08</b>	<b>660,00</b>		<b>15 724,08</b>
2181 Installations, agencements	940,85			940,85
2183 Matériel de bureau & informatique	18 222,13	2 435,83	5 882,45	14 775,51
2184 Mobilier	9 004,92	274,50		9 279,42
<b>TOTAL IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>28 167,90</b>	<b>2 710,33</b>	<b>5 882,45</b>	<b>24 995,78</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 231,98</b>	<b>3 370,33</b>	<b>5 882,45</b>	<b>40 719,86</b>

Amortissements	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
2051 Logiciels	14 902,62	110,00		15 012,62
2052 Garantie	161,46			161,46
<b>TOTAL IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>15 064,08</b>	<b>110,00</b>		<b>15 174,08</b>
28181 Installations, agencements	125,45	188,17		313,62
2183 Matériel de bureau & informatique	15 763,10	1 694,00	5 882,45	11 574,65
2184 Mobilier	7 554,86	818,87		8 373,73
<b>TOTAL IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>23 317,96</b>	<b>2 512,87</b>	<b>5 882,45</b>	<b>20 262,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 382,04</b>	<b>2 622,87</b>	<b>5 882,45</b>	<b>35 436,08</b>

**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****ETAT DES CREANCES**

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Créances clients	666 261,04	661 262,64	4 998,40
Autres créances	128 487,83	128 487,83	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>794 748,87</b>	<b>789 750,47</b>	<b>4 998,40</b>

**ETAT DES PROVISIONS**

Provisions	Au 1/1/18	Dotation	Reprise	Au 31/12/18
Provisions pour dépréciation 491 Provisions p/clients douteux	10 588,30	4 998,40	3 469,48	12 117,22
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 588,30</b>	<b>4 998,40</b>	<b>3 469,48</b>	<b>12 117,22</b>

**ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

NEANT

**ETAT DES DISPONIBILITES**

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques services à encaisser	4 126,55	4 126,55	
Chèques services	8 027,02	8 027,02	
Crédit Agricole - compte courant	143 339,68	143 339,68	
Crédit Agricole - livret A	78 935,02	78 935,02	
Crédit Agricole - CSL	402 916,28	402 916,28	
Crédit Agricole - CAT VERT	850 000,00	45 000,00	805 000,00
Intérêts courus non échus	3 577,96	12,32	3 565,64
Caisse	653,59	653,59	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 491 576,10</b>	<b>683 010,46</b>	<b>808 565,64</b>

**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :**

1 731,00

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/18	Dotation	Reprise	Au 31/12/18
Provisions pour charges 153 Provisions p/retraite	44 067,00		571,00	43 496,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>44 067,00</b>		<b>571,00</b>	<b>43 496,00</b>

### ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	38 043,30	38 043,30		
Personnel & comptes rattachés	216 808,59	216 808,59		
Sécurité Sociale & autres organismes	223 996,45	223 996,45	217 454,61	6 541,84
Etat & autres collectivités publiques	6 304,19	6 304,19		
Autres dettes	7 527,87	7 527,87		
	<b>492 680,40</b>	<b>492 680,40</b>	<b>217 454,61</b>	<b>6 541,84</b>

### CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN :

174 402,39

<input type="checkbox"/>	Intérêts courus	NEANT
<input type="checkbox"/>	Personnel charges à payer	56 082,57
<input type="checkbox"/>	Organismes sociaux charges à payer	16 260,61
<input type="checkbox"/>	Autres organismes sociaux charges à pa	90 262,51
<input type="checkbox"/>	Etat charges à payer	5 200,19
<input type="checkbox"/>	Divers charges à payer	6 596,51

### PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

6 862,75

## Priscilla NADREAU

---

**De:** Priscilla NADREAU  
**Envoyé:** mercredi 3 juillet 2019 09:56  
**À:** lgenin@kpmg.fr; 'akouakou@kpmg.fr'  
**Cc:** Xavier SOLA  
**Objet:** COMPTES COMBINES CAISSE 18  
**Pièces jointes:** 18 - Annexe 01 - Accusé de réception.pdf; 18 - Plan de mission.pdf; 18 - Annexe 08 - Points de recommandations.pdf

<b>Suivi:</b>	<b>Destinataire</b>	<b>Réception</b>
	lgenin@kpmg.fr	
	'akouakou@kpmg.fr'	
	Xavier SOLA	Remis: 03/07/2019 09:56

Bonjour Messieurs,

Concernant la Caisse de Moulins N° 18, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- L'annexe N°1
- Le plan de mission
- L'annexe N°8

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Bien cordialement

**Priscilla NADREAU**

19 Rue Delorme  
03000 MOULINS  
Tèl. : 04.70.46.95.46  
Fax : 04.70.46.95.40  
E-mail : [nadreaup@oreca-ec.fr](mailto:nadreaup@oreca-ec.fr)

**ORDINIS – Commissariat aux comptes**